



AVIS DE CONSULTATION et REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2218

FOYER PAUL HENNER à STRASBOURG (67200)

**TRAVAUX DE MISE EN SECURITE PARTIELLE / REMPLACEMENT DU SSI
& TRAVAUX DIVERS**

Date limite de réception des offres :

Mercredi 26 Novembre 2025 à 12h

LES OFFRES SERONT DEPOSÉES EXCLUSIVEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE SUR
www.sers.eu RUBRIQUE Appels d'Offres

LES OFFRES SOUS FORMAT PAPIER ENVOYÉES PAR VOIE POSTALE OU DEPOSÉES
PHYSIQUEMENT NE SERONT NI OUVERTES NI ANALYSÉES

Maître d'ouvrage :

SERS
10 Rue Oberlin – BP 20165
67004 STRASBOURG CEDEX
Tel : 03.88 37 88 88
SIREN 840 022 479
Site internet : www.sers.eu
E-mail : sers@sers.eu

AVIS et REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet des travaux de mise en sécurité partielle ; remplacement du SSI et travaux divers du foyer Paul Henner sis 139, route d'Oberhausbergen 67200 strasbourg

Les travaux s'effectueront **en grande partie en site occupé**.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 – Intervenants

Maître d'ouvrage :

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DU RHIN SUPERIEUR - S.E.R.S.

10 Rue Oberlin – BP 20165

67004 STRASBOURG CEDEX

SIRET 840 022 479 00017

Profil d'acheteur : www.sers.eu

Tel : 03.88 37 88 88

SIREN 840 022 479

Représentant du Pouvoir adjudicateur :

Monsieur Eric HARTWEG - Directeur Général de la SERS

2.1 - Étendue et mode de consultation

Type de procédure : procédure adaptée ouverte conformément aux articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique.

Après avoir sélectionné les candidatures, le Pouvoir adjudicateur examinera les offres. Une négociation pourra alors être entamée si nécessaire dans la perspective de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, à l'aide des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Le marché pourra toutefois être attribué sans négociation.

2.2.a Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société LS2I Ingénierie - 2, Avenue Albert SCHWEITZER - 67120 DUTTLENHEIM. Les missions confiées au maître d'œuvre sont les suivantes : DIAG-AVP-PRO-DCE-DAT-VISA-AOR-CSSI

2.2.b Contrôleur Technique

La mission de contrôleur technique est assurée par :

DEKRA Industrial SAS

PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1

Les missions qui lui ont été confiées sont de type : LE – L - SEI.

2.2.c Coordonnateur Sécurité – Santé

Sans objet à ce jour. S'agissant d'une opération de catégorie 3 et le marché comprendra un seul lot .

2.2.d Coordonnateur Système de Sécurité Incendie (S.S.I.)

La mission C.S.S.I. a été confiée à la Maîtrise d'œuvre.

2.2.e Mission d'OPC

La mission d'ordonnancement – pilotage – coordination a été confiée à la Maîtrise d'œuvre.

2.3 Décomposition en lots et lieux d'interventions :

Sans objet

2.4 Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats compléteront obligatoirement les annexes aux CCTP (marques et types de matériels proposés par l'entreprise notamment). A défaut, l'offre pourra être considérée comme non conforme.

2.5 Tranches optionnelles - Variantes imposées – Variantes libres

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Aucune variante imposée ni tranche optionnelle n'est à chiffrer.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.9 Propriété intellectuelle des projets : Sans objet

2.11 Option - Passation éventuelle d'un marché de prestations similaires :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2.12 Mode de paiement :

Le paiement interviendra par virement bancaire dans un délai de 45 jours, comptés à partir de la date de réception de la demande d'acompte par le Maître d'œuvre.

2.13 Modalité de financement :

Le présent projet est financé par la SERS au moyen de ses fonds propres et / ou recours à l'emprunt.

2.14 Moyens mis en place par le Maître d'ouvrage :

Le Maître d'Ouvrage met en place les moyens conformément aux dispositions du P.G.C.

ARTICLE 3 – Présentation des candidatures et des offres

Les pièces fournies par le Pouvoir adjudicateur sont disponibles sous format électronique à l'adresse suivante : www.sers.eu - Rubrique « Appel d'offres »

Le dossier de consultation est constitué :

- du présent Avis de Consultation / Règlement de la Consultation et son annexe ;
- de l'acte d'engagement et ses annexes ;
- du CCA et de son additif ;

- du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et les annexes techniques 1 à 9 (plans techniques, diagnostics et rapports) ;
- de la DPGF

Il est précisé que :

- Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraînera l'irrégularité de l'offre du candidat.
- En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par l'acheteur dans ses archives, seuls ces derniers prévaudront.

Les soumissionnaires auront à produire un dossier dématérialisé complet, comprenant les pièces énumérées ci-après :

3.1 Au titre de la candidature :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Lettre de candidature DC1 (ou équivalent) et déclaration sur formulaire DC2 (ou équivalent) dûment complétée, et accompagnée des documents qui y sont mentionnés ;

OU

- Document Unique de Marché Européen (DUME) sous forme électronique ;
- Si le prestataire est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- L'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » en cours de validité ;
- Les moyens humains et matériels de l'entreprise
- Une liste de références exécutés au cours des cinq dernières années avec des exemples d'opérations comparables à celles de la présente consultation et indication de la nature des travaux, du montant HT de ceux-ci, du Maître d'ouvrage (adresse et n° de téléphone) et du Maître d'œuvre

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs opérateurs économiques, quel que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs économiques et lui. Dans ce cas, il devra justifier des capacités de ce ou de ces opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché (pour ce faire, il produira un engagement écrit du ou des opérateurs économiques).

L'ensemble de ces pièces et documents devra être rédigé en langue française. Les documents émanant des administrations étrangères devront être traduits.

3.2 Au titre de l'offre :

Un projet de marché comprenant les 4 pièces suivantes :

- **l'acte d'engagement (AE)** à compléter par les représentants qualifiés de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat. **Sa signature électronique est obligatoire** dès le dépôt de l'offre,
- la **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**. Les quantités ne sont pas contractuelles et sont à vérifier par l'entreprise.
- Une proposition de planning engageant l'entreprise
- Un **mémoire technique** présentant :
 - La compréhension du contexte et des enjeux de l'opération (site occupé et périodes évènementielles)
 - les matériaux et matériels proposés ;

- le mode opératoire (méthodologie d'intervention au regard du phasage de l'opération, du planning, et des contraintes du site occupé) ;
- les modalités de gestion des responsabilités sociétale des entreprises (RSE) : fiches environnementales sur les matériaux, gestion des déchets, moyens de protection de la santé sur chantier, mesures propres au chantier pour lutter contre le réchauffement climatique, ...) ;

ARTICLE 4 – Jugement des candidatures et des offres

4.1 – Jugement des candidatures

Pour le jugement des candidatures, le Pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières seront jugées insuffisantes.

4.2 – Jugement des offres

Pour le jugement des offres, le Pouvoir adjudicateur s'appuiera sur les critères pondérés suivants :

- ✓ Le prix des prestations (60 points)
Note Prix = (Prix de l'offre moins disante / prix de l'offre du candidat) x 60
- ✓ La valeur technique de l'offre (40 points), à savoir :
 - La compréhension du contexte et des enjeux de l'opération (site occupé 7j/7 et 24h/24, proximité du domaine public, périodes événementielles) - (10 points) ;
 - Pertinence et durée du planning proposé – (20 points)
 - La qualité des matériaux et matériels proposés (fiches produits) – (5 points) ;
 - Moyens matériels et humains affectés au chantier – (5 points) ;

ARTICLE 5 – DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ

Conformément à l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse que sous réserve qu'il produise, dans un délai maximum de 8 jours calendaires, l'ensemble des pièces listées ci-après :

- a) L'ensemble des pièces nécessaires et mentionnées aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
- b) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

ARTICLE 6 – COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres sont à communiquer par voie électronique exclusivement. Aucune transmission par voie papier n'est autorisée.

Les dispositions applicables aux dossiers de candidatures et d'offres dématérialisées (notamment la signature électronique) figurent en annexe au présent règlement de la consultation.

Les offres seront adressées à la SERS via la plateforme d'acheteur avant le :

Mercredi 26 Novembre 2025 à 12h00 délais de rigueur

ARTICLE 7 – VISITES DU SITE

La visite du site n'est pas obligatoire. En cas de souhait de visiter le site, il est nécessaire de vous adresser à M. BRION – SERS – Par mail : j.brion@sers.eu afin d'organiser la visite.

ARTICLE 8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande écrite par voie dématérialisée via le profil d'acheteur visé à l'article 3 du présent Avis.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation.

Tribunal Judiciaire de Nancy

Rue Général Fabvier, 54035 Nancy

Email : tj-nancy@justice.fr

Tel : 0383908500

Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

soit de l'article 2 de l'ordonnance n° 2009-515 du 7/5/09 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique, avant la conclusion du contrat (référé précontractuel)

soit de l'article 11 de ladite ordonnance (référé contractuel), au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou en l'absence de la publication de l'avis d'attribution, jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.